

4 mars 1757. — Les essemens du domaine du château de Rochefort consistent en 90 bichets de seigle, 25 raz d'avoine, 3 mesures de blé noir, 3 de graine de chanvre, 16 combles de truffes (pommes de terre).

1758. — Les essemens du domaine du Clusel consistent en 50 bichets de seigle, 4 de froment, 3 de seigle tramois, 16 raz d'avoine, 3 bichets de blé noir, 3 mesures d'orge et 3 de graine de chanvre, mesure de Tarare.

5 février 1762. — Claude Goutard, laboureur, habitant de la paroisse d'Amplepuis, y demeurant, au hameau de Miolans, étant détenu de maladie dans sa maison d'habitation size au dit lieu, voulant disposer des biens qu'il a plu à la divine providence de lui confier et maintenir l'union qui a régné jusqu'ici dans sa famille, fait son testament; en 1^{er} lieu il a recommandé son âme à Dieu, imploré sa miséricorde et donné plusieurs marques de religion; a élu la sépulture de son corps au cimetière de la paroisse où il décédera, où il veut qu'il soit célébré, le plus tôt qu'il se pourra après son décès, 40 messes à voix basse de l'office des trépassés pour le repos de son âme, 40 autres du même office en tel endroit et par tels prêtres ou religieux que son héritier voudra choisir, et, outre ce, qu'il soit célébré dans l'église de la paroisse où il décédera 6 grandes messes à diacre et sous-diacre du susdit office, savoir une tous les 2 mois de l'année de son décès, dans lesquelles 6 grandes messes demeureront comprises celles de son enterrement, quarantaine et annuel; ordonne aussi qu'il soit distribué dans l'année de son décès 60 livres aux pauvres les plus nécessiteux de la paroisse d'Amplepuis, 100 livres au sieur recteur de la Charité et aumône dudit Amplepuis pour les pauvres malades et infirmes de ladite paroisse, lègue à Philiberte Goutailler, sa femme, la jouis-